Vivre la ville!

Mercredi 07.12.11 | 44e année | No 31

Journal officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

Une dynamique positive pour les Jeunes-Rives

Le processus de réaménagement des Jeunes-Rives progresse !

Le projet à l'étude comporte plusieurs points forts :

- la création d'un grand jardin urbain au cœur de la ville ;
- la réalisation d'un établissement public de qualité sur le site ;
- la recherche de réponses adaptées aux divers besoins en stationnement ;
- la valorisation et l'agrandissement de la plage.

La concertation est clairement privilégiée. Cette approche facilite la réalisation des projets complexes, catégorie dont font indiscutablement partie les Jeunes-Rives.

Après deux référendums en 1968 et 2003, ainsi qu'une initiative populaire refusée en 1981, il est temps de concrétiser un projet qui valorise ce site magnifique, en réponse aux aspirations des habitant-e-s de Neuchâtel.

Dans une législature qui fait la part belle à la relation entre la ville, les rivages et le lac, l'objectif est de réussir un réaménagement de qualité pour les Jeunes-Rives.

Le processus engagé s'apparente à la « cuisson lente » ou « cuisson à basse température », termes bien connus en gastronomie. Certes, cela prend plus de temps que la cuisine traditionnelle. Par contre, le résultat est superbe et les mets restent savoureux !

Joyeuses fêtes de fin d'année à vous !

Olivier Arni
Directeur de l'urbanisme et de l'environnement

Une contribution extraordinaire en faveur de l'Etat ébranle le budget 2012 de la Ville de Neuchâtel.

Tuile pour la Ville

Le Conseil général de Neuchâtel a accepté lundi soir le budget 2012 par 22 voix de gauche contre 11 de droite et 3 abstentions PLR. Loin de faire l'unanimité, ce budget a donné lieu à un débat opposant la gauche à la droite. La contribution de « solidarité » en faveur de l'Etat est à l'origine de la discorde. Elle a réduit le budget 2012 qui présentait un bénéfice de 1,7 million de francs pour un total de 273,1 millions de charges à un déficit de 3,1 millions de francs.

La Commission de gestion et des finances du Grand Conseil a proposé au plénum – qui devait trancher mardi ou mercredi – de remplacer les reports de charges sur les communes par une contribution extraordinaire de « solidarité ». Coût pour la Ville : 4,8 millions !

Reports de charges déguisés

Dans son communiqué, le Château a omis de préciser que la commune de Neuchâtel assumerait la moitié du montant prévu pour l'ensemble des communes du canton. Alain Ribaux, directeur des finances, a souligné « la mauvaise foi du Conseil d'Etat » à propos de cette contribution annoncée tardivement et sans consultation. La révision de la loi sur l'imposition des personnes morales a certes été favorable pour Neuchâtel. Les recettes 2011 pourraient en effet dépasser de 17,5 millions de francs celles inscrites au budget. L'effort de la Ville au profit de la cohésion cantonale n'en est pas moins conséquent. Qu'on en juge : Neuchâtel versera 8 millions de francs nets au pot provisoire de répartition des surplus de l'impôt des personnes morales ainsi que 9 millions pour la péréquation. Sans parler des 4,8 millions de contribution de « solidarité » !

Baisse d'impôts

Au vu du bon résultat des comptes 2010, le groupe PLR a déposé en octobre une proposition visant à réduire le coefficient d'imposition de cinq, à 57 points. Refusée par 23 voix contre 10 et 3 abstentions, cette proposition a offusqué la gauche. Le Conseil communal ne s'est pas montré plus favorable d'autant qu'un projet de baisse de la fiscalité pour les personnes physiques figure au menu du Grand Conseil. (suite en page 8). (ak)

Le Conseil communal demande au Canton de clarifier les objectifs dans le dossier d'Hôpital neuchâtelois.

La Ville de Neuchâtel tient un stand au marché de Noël de Besançon jusqu'au 23 décembre.

Le Centre culturel neuchâtelois présente « Quichotte des villes » du 10 au 17 décembre au Théâtre du Pommier.

Les métiers du bâtiment

Stoppa Fils SA
PLÂTRERIE-PEINTURE
Neuchâtel Hauterive Peseux 032 730 30 90
028-423046

Falk Frères SA
«Parquets - Tapis - PVC»
Réparation - Ponçage
Sablons 35 - 2000 Neuchâtel
Tél. 032 725 77 60
Natel 079 637 33 19
www.falkfreres.com

Dans ce numéro

Animations de Noël

Plusieurs manifestations ont lieu à Neuchâtel pour marquer la période de l'Avent. Père Noël sortant de l'eau, crèche vivante et actions caritatives sont autant d'animations prévues. La Ville de Neuchâtel tient même un stand au marché de Noël de Besançon.

Page 4

Une contribution qui fâche

A la veille du vote prévu au Grand Conseil, la contribution de solidarité que le Canton veut imposer aux communes a marqué les débats du Conseil général lundi soir. Elle menace de faire passer le budget 2012 de la Ville d'un bénéfice de 1,7 million à un déficit de 3,1 millions.

Page 8

Des questions à foison

L'examen du budget a permis aux conseillers généraux d'interroger le Conseil communal sur de nombreux sujets. Les groupes ne s'en sont pas privés lundi soir. Le PLR a ainsi demandé ce qu'il en était du revêtement du stade de la Maladière.

Page 9

Tout pour bien faire

Selon Antoine Wildhaber, la cacophonie qui règne autour du dossier HNe porte préjudice à l'attractivité des hôpitaux neuchâtelois. Il expose les enjeux de la période de transition voulue par l'Etat.

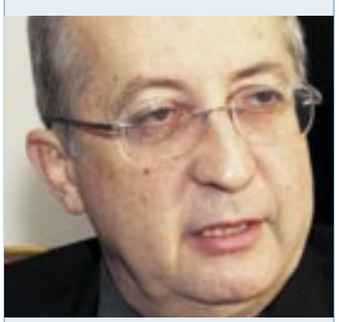

Page 16

Prochaine parution

Le prochain numéro de Vivre la ville paraîtra le mercredi 14 décembre 2011.

Le Conseil d'Etat envisagerait de centraliser la chirurgie sur le site de La Chaux-de-Fonds

Les blocs opératoires des hôpitaux de Pourtalès et de La Chaux-de-Fonds sont tous deux ouverts 24 heures sur 24. • Photo: archives

La Ville demande du réalisme

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel défend son hôpital et les besoins de la population. « La Ville s'oppose avec toute son énergie à une vision qui ferait fi de deux tiers de la population du canton, de sa situation financière ainsi que de l'infrastructure existante », a déclaré l'exécutif dans un communiqué publié jeudi dernier. Il demande au Conseil d'Etat de faire preuve de réalisme dans le dossier d'Hôpital neuchâtelois (HNe).

Le Conseil d'administration d'HNe a présenté le 31 octobre dernier son plan stratégique à l'Etat. Ce document prévoit de répartir les soins aigus entre les sites de Pourtalès et de La Chaux-de-Fonds au travers de pôles de compétence. L'Hôpital Pourtalès se voit confier les pôles mère-enfant et de l'appareil locomoteur et celui de La Chaux-de-Fonds, la chirurgie ambulatoire et de court séjour et l'oncologie. Les deux sites poursuivraient en parallèle leurs activités dans les domaines de la médecine, des urgences et des soins intensifs. Les deux blocs opératoires seraient maintenus 24 heures sur 24. Le plan prévoit la création d'un site unique de soins aigus à l'horizon de 2022.

Phase de transition coûteuse

Selon le communiqué, le Conseil communal a appris – par la presse – que contrairement au plan stratégique HNe, le Conseil d'Etat pourrait enlever toute la chirurgie à l'hôpital Pourtalès, installée dans des bâtiments neufs loin d'être amortis. « L'article paru dans *Le Temps* du 30 novembre relève également l'étrangeté d'une phase de transition plus que coûteuse sans en définir l'objectif visé », souligne l'exécutif communal.

Requêtes du Conseil communal

Le Conseil communal prône une vision pragmatique dans le dossier hospitalier. Il prie le Conseil d'Etat de tenir compte de la réalité du canton : il lui demande de considérer « les besoins de la population en matière de santé, les déplacements qu'induiront les sites hospitaliers ainsi que les coûts à la charge des assurés et contribuables ». Dans son communiqué, l'exécutif communal émet le souhait que son homologue cantonal clarifie les objectifs visés afin de dessiner une phase de transition ciblée et cohérente. Il aimerait savoir si – à terme – la chirurgie et les soins aigus se répartiront sur un ou deux sites. Le Conseil communal souhaiterait également connaître le lieu du « site unique » pour autant que cette option soit retenue. « Un nouveau site devrait être exclu de la réflexion », précise-t-il.

Une vision « pragmatique et rationnelle »

Concernant le site de Neuchâtel, le Conseil communal demande au Conseil d'Etat de le prendre en considération dans son ensemble, à savoir « l'hôpital de Pourtalès avec ses possibilités d'extension prévues et l'hôpital de la Providence ». Les deux entités collaborent depuis de nombreuses années « de manière pragmatique et rationnelle ». Pour l'exécutif communal, le débat sur HNe devrait se dérouler dans ce même état d'esprit pour garantir des soins de qualité à la population neuchâteloise. « Les primes d'assurance maladie doivent cesser d'augmenter », conclut-il. (ak)

Florilège des manifestations organisées durant l'Avent à Neuchâtel

Noël avant l'heure

Père Noël sortant de l'eau, crèche vivante, actions caritatives: loin de l'agitation des centres commerciaux, toute une série de manifestations ponctuent la période de l'Avent à Neuchâtel. Et pourquoi ne pas faire un tour au marché de Noël de Besançon en France voisine ? Sur la place Granvelle, dans le quartier des villes jumelées, Neuchâtel y tient un stand jusqu'au 23 décembre.

A l'invitation de sa ville jumelle, Neuchâtel tient un stand jusqu'au 23 décembre au Marché de Noël de Besançon. • Photo: sp

Sur les douze villes jumelées avec Besançon, cinq ont répondu présent à l'invitation de la cité bisontine. Le chalet de la Ville de Neuchâtel a ouvert ses portes samedi dernier. Tenu par des bénévoles, il met en valeur les vins des Caves de la Ville et propose des truffes du chocolatier Woodey Suchard. Des dépliants touristiques sont également exposés.

Plus près de chez nous, le marché de Noël des Artisanales est encore ouvert jusqu'à dimanche à la place du Port. Il sera concurrencé dès jeudi, et pour quatre jours, par celui de la place du Coq-d'Inde. Le premier soir dès 16 heures, un sapin de Noël s'illuminera sur la place du Marché au fil des ventes d'ampoules réalisées par le Rotary club. L'argent récolté servira à soutenir des activités extrascolaires pour les enfants.

Calendrier de l'Avent géant

Pour la huitième année consécutive, les quartiers de La Coudre, Monruz et de la Maladière se transforment jusqu'à Noël en calendrier de l'Avent géant à l'instigation du groupe d'éveil à la foi de la paroisse de La Coudre. Chaque soir, une fenêtre décorée s'illumine quelque part et un temps d'accueil et de partage est offert à chacun. La liste est disponible dans les commerces de quartier. L'illumination de la fenêtre du 12 décembre au collège de la Maladière s'accompagnera d'un marché de Noël, avec chants en ouverture et vente d'objets confectionnés par les élèves.

Chemin de crèche

Jusqu'au 22 décembre, la Paroisse réformée invite à prendre le temps de méditer et de prier une demi-heure à la Collégiale, du lundi au vendredi à 18 heures, pour entrer dans la paix de Noël. Le 23 décembre, un chemin de crèche conduira jusqu'à la grotte de l'Ermitage, habitée par une crèche vivante, pour une célébration de Noël. Rendez-vous est donné à 18h30 au foyer de l'Ermitage.

Père Noël des profondeurs

Samedi 10 décembre sur le coup des 18 heures, le Père Noël ne descendra non pas du ciel mais surgira de l'eau devant la Maison du Plongeur. Un cadeau, offert par le Centre international de plongée de Neuchâtel, sera distribué à chaque enfant.

Un million d'étoiles

La fontaine du Banneret s'illuminera samedi 17 décembre dès 16 heures de centaines de bougies, dans le cadre de la traditionnelle campagne de solidarité «Un million d'étoiles» de l'œuvre d'entraide catholique Caritas. Un cœur illuminé sera formé au sol pour symboliser l'action menée dans le canton pour aider les familles en détresse et réduire la pauvreté. (ab)

Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente «Archives Jean-Jacques Rousseau». Ouvert lu-ve de 9h à 11h30/14h à 17h (s'adresser à l'accueil), sa sur rendez-vous, di fermé. Jusqu'au 31 mars 2012, exposition *La Regalissima Sedes* de Neuchâtel ou la naissance d'un monument.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente, legs Yvan et Hélène Amez-Droz. Dès le 3 avril, exposition «Neuchâtel: une histoire millénaire».
Jusqu'au 12 février 2012, exposition «Confrontations – Tout ce que j'aurais toujours voulu faire et que pourtant je n'ai jamais fait». Ouvert ma-di de 11 à 18h. Entrée libre le mercredi.
Jusqu'au 8 janvier 2012, exposition «Tell, l'assassin…».
Mardi 13 décembre à 12h15, mardi du musée: exposition «Confrontations». Dialogue entre Walter Tschopp et les artistes Catherine Aeschlimann, Claire Pagni et Geneviève Petermann.
Galeries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition semi-permanente des maquettes historiques.
Exposition de photographies: «Une ville en mouvement». Ouvert me et di de 13 à 17h ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.
Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 2 février 2012, exposition «Ultimitem». Ouvert ma-di de 10 à 17h. Entrée libre le mercredi.
Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), jusqu'au 21 décembre 2012, exposition «Sacrée science! Croire ou savoir…». Ouvert ma-di de 10 à 18h. Entrée libre le mercredi.
Centre d'art Neuchâtel CAN (rue des Moulins 37), jusqu'au 22 décembre, exposition «Du désert et des oasis», Rebecca Bournigault et Jean-Baptiste Ganne. Ouvert me-di de 14 à 18h, jeudi de 14 à 20h.
Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 18 décembre, exposition «My-Thology», d'Elodie Pong. Ouvert me-di de 11 à 17h. www.cdn.ch
Jeudi 8 décembre à 19 heures: «Moneyfesto», conférence de Michael Groneberg suivie d'un dialogue avec Elodie Pong sur le thème de «l'argent et du pouvoir». Prix: adultes Fr. 15.–, étudiants, AVS Fr. 10.–.
Galerie Ditesheim (rue du Château 8), jusqu'au 23 décembre, exposition Pierre Edouard, sculptures, dessins, gravures. Ouvert ma-ve de 14 à 18h30, sa de 10 à 12h et de 14 à 17h, di de 15 à 18h.
Galerie Quint-Essences (rue du Neubourg 20), jusqu'au 23 décembre, exposition «Entre les deux mon cœur balance…» de Gianni Bucher et Anouk Pittet. Ouvert ma de 14 à 18h, me-sa de 9 à 12h et de 14 à 18h.
Mercredi 14 décembre dès 18h30, soirée arts gastronomiques, à la canadienne, partage de vos petits plats artistiquement arrangés sur une belle assiette de saison. Réservations: info@galerie-quint-essences.ch

Contes

Muséum d'histoire naturelle, rue des Terreaux 14, dimanche 11 décembre à 10h30, contes dominicaux par Claire Bärtschi et Danièle Neuenschwander, conteuses de La Louvrée. Entrée libre.

L'actualité culturelle

Conférence

La Société neuchâteloise des sciences naturelles accueillera ce mercredi, Jean-Paul Schaer, professeur honoraire à l'Université pour une conférence sur le thème « La structure géologique des Alpes : histoire de sa découverte ».
La recherche des structures alpines qui a conduit à établir la renommée de la géologie alpine s'est principalement développée par un travail cartographique soigné, entrepris par des savants passionnés qui ont su abandonner des préjugés pour proposer des évolutions structurales qui paraissaient impossibles. Quelques-unes de ces figures seront mises en lumière et leurs initiatives ayant favorisé ou parfois retardé les avancées majeures de cette conquête seront évoquées.
Auditoire du Muséum d'histoire naturelle, rue des Terreaux 14, mercredi 7 décembre à 20 heures.

Jeunes et aînés

Les Chambristes réunissent les aînés et les jeunes dans un même orchestre qui interprétera dimanche à la Maison du Concert des œuvres de Telemann, Vivaldi, Rousseau et Andres entrecoupées de lectures par le comédien Patrice de Montmollin. Sur scène, Les Chambristes seront accompagnés par l'Orchestre Pro Senectute de Bienne et les petits violonistes du Val-de-Ruz. Ce concert sera présenté vendredi 9 décembre à 19 heures par Jean-Philippe Bauermeister dans sa cave de la rue des Moulins 21.
Maison du Concert, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, dimanche 11 décembre à 11h15. Entrée libre, collecte.

Rubén Amoretti

La basse Rubén Amoretti, bien connu des Neuchâtelois pour avoir interprété avec brio de nombreux rôles d'opéra dont le fameux Méphistophélès du

Photo : sp

Faust de Gounod, fête ses 20 ans de carrière par un concert au Temple du Bas durant lequel il chantera des airs du Barbier de Séville à Don Carlo en passant par beaucoup d'autres. Birgit Frenk au piano, Arianne Franceschi, au bandonéon, ainsi que la soprano Barbara Goldenber et le ténor Fernando Cuellar accompagneront Amoretti pour ce moment de fête !
Temple du Bas, dimanche 11 décembre à 17 heures.

Neuch-Réveillonne

L'association Creas-Neuch convie petits et grands à la soirée du 31 décembre. De 14 à 17 heures, des artistes professionnels partageront leur savoir-faire avec les enfants. Au programme : calligraphie chinoise, peinture, histoires, bouger-bouger, buffet pour les enfants. De 19 à 23 heures, l'ambiance sera familiale avec un buffet multiculturel. Plusieurs saveurs seront préparées par les restaurateurs de la Ville. La soirée se poursuivra avec différents concerts, rock alternatif, reggae, jazz, blues, chansons et danse.
Péristyle de l'Hôtel de Ville (entrée côté rue du Concert), samedi 31 décembre de 14 à 23 heures. Entrée Fr. 10.–. Renseignements et réservations : tél. 078 809 49 44.

« Quichotte des villes » à découvrir dès 10 ans du 10 au 17 décembre au Théâtre du Pommier

Une pièce pour les ados

« Quichotte des villes » narre la fugue brève mais mouvementée de deux ados, dont l'un s'identifie au héros de Cervantès. • Photo : Francesco Cesalli

Le Centre culturel neuchâtelois présente ce week-end en primeur « Quichotte des villes », une pièce de théâtre jeune public qui narre la fugue mouvementée de deux adolescents, dont l'un, rêveur et idéaliste, s'identifie au héros de Cervantès. Son oncle finira par le rattraper avant qu'il ne fasse trop de bêtises.

Ecrite et mise en scène par Serge Martin du Théâtre Ecart de Genève, « Quichotte des villes » suit les pas de Michel dit « Quichotte », un adolescent en quête d'amour et en guerre contre les images et les écrans. Il entraîne dans sa fugue son camarade Jean-Marc, plus frileux et raisonnable, qu'il appelle « Sanch ». Leur cavale à vélo et à mobylette ne durera que deux jours, mais sera très animée.

Volées de coups et accidents s'enchaînent. Michel casse la vitrine d'un magasin de jeux vidéos et pourchasse des touristes, comme Don Quichotte attaquait moulins à vent et moutons. Il voit sa Dulcinée dans chaque fille qu'il croise. « La pièce reprend la structure du roman de Cervantès, mais avec d'autres mots », explique Serge Martin.

Drôle et simple

Comme son illustre modèle, « Quichotte des villes » est très drôle. On rit du duo formé par Michel et Jean-Marc : l'un dans l'imaginaire, l'autre dans le concret ; l'un qui agit, l'autre qui freine. On rit aussi de voir le héros tomber sans cesse mais se relever toujours. Avec simplicité, la pièce aborde des thématiques importantes à l'adolescence et montre que ce n'est pas en cassant qu'on peut changer le monde.

Sur scène, les lieux traversés et les choses rêvées par Quichotte défilent sur deux écrans figurant un livre ouvert, dans une réelle interactivité avec le jeu des acteurs. A voir avec son ado. (ab)

« Quichotte des villes », sa 10 et 17 décembre et di 11 décembre à 17 heures au Théâtre du Pommier. Dès 10 ans. Réservations au 032 725 05 05.

Chronique culturelle

Rappeurs pharaons

Après le fantastique concert donné samedi par les rappeurs de IAM, plus personne ne peut encore croire qu'Akhenaton, Kheops et Kephren furent un jour des pharaons ! De retour à Neuchâtel 20 ans après leur passage à la Case, les papis marseillais fondateurs du rap français assurent encore un max. Ces quadras bâtis comme des armoires à glace scandent des textes qui contestent et font sens sur fond de basses saturées. Moment d'émotion quant 850 jeunes et moins jeunes reprennent les refrains des titres phares du groupe comme Petit frère, Nés sous la même étoile, Independenza, L'Empire du côté obscur (avec sabres laser de couleur) et quand tout le monde chante avec Faf Larage : *« Ta meuf, c'est une caille, mec. Elle met des coups d'tête. Elle fume, elle boit, elle s'la pète. Elle est dingue, elle est raide, elle est pas nette.»* Bref, un concert qui nous ferait presque aimer le rap et qui a plu à nos autorités bien représentées samedi soir dans une Case elle aussi toujours là 20 ans après le premier passage de IAM. Un grand coup de casquette à Lokomotion qui, après Danakil, nous a offert un autre tout grand moment de musique !

Patrice Neuenschwander

Aux Editions Messeiller

27.–

Aquarelles de Dadou Gête,
artiste peintre dans le Jura neuchâtelois
Recettes de cuisine de restaurateurs régionaux

Des balades à croquer

Cet ouvrage, véritable balade artistique et culinaire, est né de deux passions: la nature et l'aquarelle. Dadou vous invite, au fil des pages, à découvrir ou revisiter notre beau pays de Neuchâtel. Au-delà de l'expression picturale, vous y trouverez quelques recettes gentiment offertes par des restaurateurs de la région.

A vous, pour le plaisir des yeux et du palais…

Ouvrage de 36 pages intérieures au format 24 x 21 cm, impression en quadrichromie sur papier Conqueror chamois 160 gm², couverture imprimée en quadrichromie sur papier Conqueror chamois 250 gm², reliure Wiro.

Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, case postale 95, 2006 Neuchâtel, edition@messeiller.ch

…… ex. de l'ouvrage **«Des balades à croquer»** de Dadou Gête au prix de **Fr. 27.–.**

(TVA 2,5% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom: _____

Prénom: _____

Rue et N°: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

E-mail: _____

Date: _____ Signature _____

Le clin d'œil du délégué communal à l'énergie

Une machine comme une autre

La chaudière que la grande majorité d'entre nous possède dans la cave de son immeuble permet de nous garantir un climat agréable dans notre appartement tout au long de l'année. Cet engin est l'exemple typique d'une machine thermique dont le fonctionnement est bien connu des ingénieurs thermiciens. A y regarder de plus près, on constate que le corps humain fonctionne exactement selon les mêmes principes physiques. Il consomme de la nourriture en guise de carburant ce qui lui permet de maintenir sa température à 37°C. L'analogie avec la chaudière est quasi parfaite…

Les athlètes de haut niveau développent des puissances considérables, pouvant dépasser 10 kW lors d'un effort de courte durée, pour accomplir leurs exploits. • Photo : archives

Dans notre région, les besoins en énergie pour chauffer un appartement se montent à environ 15'000 kilowattheures (kWh) par année. Si la chaleur est fournie par un agent énergétique fossile tel le mazout ou le gaz naturel, la cheminée de l'installation relâchera annuellement dans l'atmosphère plus de 3 tonnes de CO_2. Ce qui représente 230 grammes de gaz à effet de serre pour chaque kWh consommé.

Venons-en au corps humain. Une nutrition adaptée, en particulier au niveau de l'apport énergétique journalier, dépend de la morphologie de l'individu et de son activité physique. Il se situe entre 2000 et 3000 kilocalories (kcal) par jour. Exprimée en kWh, la portion alimentaire recommandée correspond à 3 kWh par jour, soit 1'100 kWh pour une année complète. C'est que les aliments sont de vrais combustibles énergétiques. La tabelle de correspondance est très bien connue : chaque gramme de glucide ou de protide contient l'équivalent de 4 à 5 kcal, alors qu'un gramme de lipide en délivre 10.

On en déduit que l'être humain a besoin pour fonctionner, d'une puissance moyenne de l'ordre de 125 watts en continu. Tout ceci pour couvrir son activité métabolique, soit assurer les fonctions vitales, maintenir la température interne du corps à 37°C et bien évidemment à produire un travail physique tel que marcher, tirer ou soulever des objets.

Les physiologistes, ou médecins spécialistes du corps humain, sont capables de quantifier la production de CO_2 rejetée dans la respiration. Pour une activité «normale», un individu produira un peu plus de 700 grammes de ce gaz en un jour, ce qui représente environ 260 kg par année ! En fonction de la quantité d'énergie ingurgitée journellement, on en déduit que la machine humaine émet très exactement 240 grammes de CO_2 par kWh consommé… C'est exactement le même rendement que la bonne vieille chaudière qui ronronne à la cave. Le corps humain est réellement une machine thermique comme une autre !

C.T.

La Ville jeune

Midnight jeuNE, rendez-vous sportif, musical, convivial et gratuit pour les 12-17 ans, les samedis de 20h30 à 23h30 à la salle de gym du collège de la Promenade.

La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 717 85 00.
Samedi 10 décembre, fermeture dès 19 heures (sortie de l'eau à 18 heures) en raison d'un match de waterpolo.

Football
Dimanche 11 décembre, stade de la Maladière, 16h, Neuchâtel Xamax-FC Bâle, super league.

Futsal
Dimanche 11 décembre halle de sport de la Riveraine, 10h, Futsal Minerva II-FC Cugy, LNB.
A 12h, FC Concordia Futsal 1-FC Grandson-Tuileries, LNB.
A 14h, FC Grand-Lancy-US Genève-Ville, LNB.
A 16h, FC La Chaux-de-Fonds-Futsal Club Nyon-La Côte, LNB.

Hockey sur glace
Patinoires du Littoral
Samedi 10 décembre, 11h15, HC Neuchâtel-Futur-Forward-Morges, moskitos B.
A 17h30, HC Université-Neuchâtel-Saastal, 1re ligue.
Samedi 10 décembre (nouvelle halle) 16h30, HC Neuchâtel-Futur-CP de Meyrin, LNC féminine.
Dimanche 11 décembre, 11h, HC Neuchâtel-Futur-HC Moutier, minis A.
A 17h, HC Neuchâtel-Futur-HC Le Locle, juniors top.
A 20h, HC Val-de-Ruz-HC Le Locle, 4e ligue.
Dimanche 11 décembre, (nouvelle halle) 16h30, HC Université-Neuchâtel-Ladies Team Lugano, LNA féminine.
Mardi 13 décembre (nouvelle halle) 20h30, HC Serrières-Peseux-HC Val-de-Ruz, 4e ligue.
Mercredi 14 décembre (nouvelle halle) 20h, EHC Ins-CP Plateau de Diesse, 4e ligue.

Handball
Vendredi 9 décembre, halle de sport de la Riveraine, 20h20, HBC Neuchâtel-HBC Nyon, 3e ligue féminine.
A 21h45, HBC Neuchâtel-SG Troiney-Chênois mixte, 4e ligue.

Basketball
Samedi 10 décembre, halle de sport de la Riveraine, 17h30, Jump Union Neuchâtel-Vevey Riviera, LNB.

Patinoires du Littoral
(du 8 au 14 décembre)

Piste principale :
je : 9h-11h45/13h45-15h45 public et hockey libre.
ve : 9h30-11h45/15h-15h45 public.
sa : 13h45-16h30 public, 13h45-16h hockey libre.
di : 13h45-16h30 public.
lu/ma : 9h-11h45/13h45-15h30 public.
me : 9h-11h45/13h45-16h45 public.

Halle couverte :
je : 9h-11h45/13h45-16h15 public.
ve : 9h-11h45/13h45-16h15/20h-22h public.
sa : 13h45-16h public.
di : 10h15-11h45/13h45-16h public, 12h-13h30 hockey libre.
lu/ma/me : –

Le Conseil général a adopté le budget 2012 et refusé une baisse de 5 points d'impôt proposée par le PLR

Une contribution de solidarité qui fâche

A la veille du vote prévu au Grand Conseil, la contribution de solidarité que le canton veut imposer aux communes a marqué les débats du Conseil général lundi soir. Elle menace en effet de faire passer le budget 2012 de la Ville d'un bénéfice de 1,7 million à un déficit de 3,1 millions. Le Conseil communal a décidé de ne pas amender le budget pour tenir compte de cette nouvelle donne. Le Conseil général non plus, au grand dam du PLR, qui demandait à l'exécutif de présenter un plan d'assainissement dans un délai de deux mois.

Le budget, adopté par 22 voix contre 11 et trois absentions dans les rangs de la droite, table toujours sur des revenus de 275 millions de francs pour des charges de 273 millions. Cet équilibre est toutefois remis en question par l'adoption la semaine dernière par la Commission de gestion et de finances du Grand Conseil d'une «contribution extraordinaire de solidarité» demandée aux communes en 2012 en remplacement des reports de charges envisagés par le Conseil d'Etat. En clair, celles-ci devront très vraisemblablement verser au canton 6,6% des recettes fiscales des entreprises. Cela représente 4,8 millions de charges supplémentaires imprévues pour Neuchâtel, qui fournirait à elle seule la moitié de l'effort demandé.

«Absurde et irresponsable»

«Absurde», «irresponsable»: le rapporteur de la Commission financière du Conseil général Jonathan Grétillat (PS) a fustigé cette «nouvelle confiscation» des ressources communales «par l'Etat», qui vise à assainir des finances cantonales victimes d'une «gestion calamiteuse» et ne tient pas compte des charges assumées par les villes. Et de souligner que l'amélioration de 21 millions de francs des recettes fiscales due l'an prochain à Neuchâtel à la réforme de l'imposition des entreprises est presque entièrement mangée par cette contribution de solidarité, additionnée aux versements au fond de répartition instauré, à la hausse de la péréquation et à la baisse de l'imposition sur le capital.

Pour la gauche, majoritaire, cette nouvelle donne ne doit toutefois pas remettre en question le rattrapage des investissements, les projets urbanistiques et le renforcement des prestations sociales prévus au budget. Le déficit annoncé résulte en effet de «circonstances extérieures» et non d'un «déséquilibre de fonctionnement», a relevé le chef du groupe socialiste Philippe Loup. La situation financière de la Ville n'a jamais été aussi bonne, avec une fortune de 52 millions de francs et une réduction de la dette qui a passé en quatre ans de 440 à 370 millions de francs.

Equilibre souhaité

Le PLR voulait en revanche que le Conseil communal s'engage à présenter, d'ici deux mois, un plan d'assainissement pour garantir l'équilibre en 2012. Sans cela, il est exclu de voter le budget en l'état, a prévenu au nom du groupe Jean-Charles Authier. Il n'est désormais plus possible de «fermer les yeux» sur la hausse des effectifs communaux et des subventions prévues. Nous allons veiller ces prochaines semaines avec la Commission financière à une gestion rigoureuse des deniers publics, a répondu au nom du Conseil communal le directeur des finances Alain Ribaux. La précipitation est toutefois mauvaise conseillère. Le PLR en attendait plus et a refusé dans sa majorité le budget lors du vote final.

Perte de confiance

Alain Ribaux a par ailleurs dénoncé la «mauvaise foi» du Conseil d'Etat, qui s'était engagé il y a deux ans à ne plus revenir avec de nouveaux reports de charges. «Comment faire confiance à un tel gouvernement et envisager sereinement la participation financière de la Ville au Transrun, la baisse des impôts cantonaux pour les particuliers promise en 2013 et l'assainissement de la caisse de pensions prévoyance.ch?», s'est demandé le directeur des finances. (ab)

Pas de baisse d'impôts en janvier

Par 23 voix contre 10 et trois absentions, le Conseil général a en outre refusé une proposition du groupe PLR déposée en octobre dernier – soit avant l'annonce de la contribution de solidarité – demandant de baisser de cinq points le taux d'imposition communal des personnes physiques dès janvier 2012. PS et PopVertsSol ont dénoncé le caractère «électoraliste» d'une telle demande alors qu'une baisse d'impôts est envisagée au plan cantonal et relevé la contradiction entre vouloir sabrer dans le budget pour garantir l'équilibre et priver en même temps la Ville de millions de francs de recettes. Pour le directeur des finances Alain Ribaux, le timing n'était également pas le bon pour une telle mesure, en «soi séduisante». Le PLR a néanmoins refusé de retirer sa proposition et s'est retrouvé bien seul pour l'accepter.

La réfection du toit du Collège latin fait partie des investissements prévus par la Ville en 2012.

Le Conseil général interroge le Conseil c

Dansez mair

Une pelouse synthétique sera posée sur le stade de la Maladière dès la fin du championnat et l'on pourra sans doute danser à Neuchâtel les jours de fêtes à l'exception de Noël et du Vendredi Saint ! Les membres du Conseil général ont également appris lors de la discussion du budget 2012 que la Police communale pouvait se déplacer en rollers pour agir plus rapidement et qu'il faudra désamianter le casino de la Rotonde.

L'examen du budget permet aux conseillers généraux d'interroger le Conseil communal sur de nombreux sujets. Les groupes ne s'en sont pas privés lundi soir. Le PLR a ainsi demandé ce qu'il en était du revêtement du stade de la Maladière. La directrice des sports Françoise Jeanneret a répondu que l'exécutif envisageait de poser une pelouse synthétique de dernière génération à la Maladière dès la fin du présent championnat,

La majorité de gauche du Conseil général a refusé la baisse d'impôt proposée par le PLR. La droite a alors refusé le budget 2012, déficitaire par la faute de l'Etat.

communal lors de l'examen du budget

ntenant que l'hiver est venu !

soit durant l'été 2012. Une somme d'un million figure à ce titre au budget sur laquelle le Conseil général devra se prononcer ce printemps. Le Conseil communal réévaluerait la situation si Xamax venait à faire faillite.

Terrain du Chanet rénové

La conseillère communale a aussi annoncé que le terrain des Charmettes serait désaffecté et que des logements pourraient y voir le jour. Le mouvement corporatif jouera au Chanet dont l'un des terrains sera revêtu d'une pelouse synthétique et les vestiaires refaits. Quant à l'ancienne caserne, elle pourrait accueillir des dépôts et offrir des espaces de travail et de répétition à des artistes.

Plainte contre Vadec

Le PS voulait savoir si l'on pourrait danser à Neuchâtel tous les jours de l'année. Le directeur de la sécurité Pascal Sandoz a répondu que le Conseil communal partageait le point de vue du Conseil d'Etat selon qui l'interdiction de la danse certains jours de fêtes religieuses ne se justifiait plus à l'exception de Noël et du Vendredi Saint. Le conseiller communal a aussi indiqué que des discussions étaient en cours avec l'Etat quant à l'avenir de la Police communale et confirmé que Vadec faisait l'objet d'une plainte pénale pour gestion déloyale des intérêts publics suite à la commande d'une pompe soumise à la loi sur les marchés publics.

Sacs taxés bientôt en vente

Le directeur des infrastructures a par ailleurs annoncé que les sacs poubelle taxés serait en vente dès le 11 décembre dans les commerces et qu'un rapport d'information serait soumis ce printemps au Conseil général pour expliquer le système de gestion des conteneurs enterrés. La gauche s'inquiétait de certains frais de licence informatique, qui en fait sont des coûts de location et de maintenance du système d'ouverture des conteneurs. Le Conseil communal n'a par ailleurs par recouru contre la décision du Conseil d'Etat d'invalider l'arrêté du Conseil général offrant des sacs gratuits à la population pendant six mois, celui-ci étant contraire à la loi.

Immeubles à désamianter

Les élus auront également à se prononcer bientôt sur une demande de crédit concernant la politique d'entretien du patrimoine. Ce rapport contiendra un volet sur le désamiantage et la présence de produits polluants dans les bâtiments communaux, a précisé Olivier Arni, directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement. (pn)

Feu vert

Avant d'attaquer le budget, le Conseil général a donné son feu vert – par 35 voix sans opposition – à un crédit de 390'000 francs destiné d'une part à remplacer la centrale vieille de 22 ans qui se situe au sous-sol du poste de police et qui commande les feux de signalisation de toute la ville et d'autre part l'armoire de commande des feux qui se trouvent sur l'avenue du 1er-Mars, à la hauteur de la rue Jean-Jacques-Lallemand.

Toute la signalisation lumineuse en service sur le territoire communal est désormais équipée de LED, ce qui a permis de réduire de manière sensible la facture d'électricité, a expliqué le directeur de la sécurité. Pascal Sandoz qui a précisé que la Police examinait lors de chaque investissement si des feux pouvaient être remplacés par un rond-point. Cela n'est toutefois pas toujours possible, a précisé le conseiller communal car les dimensions de la chaussée et les équipements en sous-sol posent parfois problème. (pn)

Conseil général: dans le prolongement de la séance tenue lundi soir

Les groupes politiques ont la parole

Le groupe PLR n'a pas pu approuver le budget en l'état. Il demandait que le Conseil communal présente, dans un délai de deux mois, un plan d'assainissement qui assure un exercice 2012 équilibré.

Groupe PopVertsSol

Catherine Loetscher Schneider: «Le groupe PopVertsSol a abordé le budget dans son contexte: le Canton va exiger 5 millions de francs, à titre de solidarité, de notre ville. La Caisse de prévoyance devra être fortement assainie, et les rentrées fiscales seront en baisse. La proposition électoraliste du PLR de baisser les impôts est comme une cerise noire sur un gâteau bien amer. PopVertsSol veut que la Ville entretienne son patrimoine immobilier et développe les services à la population: culture, sport, subventions TN, accueil des enfants, etc. Pour ce faire, il est nécessaire de ne pas modifier temporairement l'impôt! Notre groupe a rappelé notre fragilité face au contexte mondial, et insisté sur la responsabilité que nous avons tous de développer une économie qui bénéficie aux personnes, sans les précariser, ni les rendre malades. Nous avons également dit notre mécontentement face au double mandat d'un conseiller communal qui ne lui permet pas d'assumer sa fonction de façon satisfaisante. Finalement nous avons insisté pour que le Conseil communal travaille en bonne intelligence avec le Canton quand bien même ce dernier a de la peine à respecter ses engagements.»

Groupe PLR

Jean-Charles Authier: «Si le Grand Conseil suit demain la position de sa commission de gestion et des finances – ce qui apparaît comme une quasi-certitude – notre budget passera d'un résultat certes décevant mais positif de 1,7 million, à un négatif et préoccupant 3,1 millions.

Le budget tel que présenté avant cette proposition ne provoquait pas l'enthousiasme, mais force était d'admettre que le gros des hausses de dépenses était principalement imputable aux nouvelles charges réparties par l'Etat. On pouvait alors encore fermer les yeux sur les quelques augmentations de personnel saupoudrées ici ou là et sur l'arrosage de subventions un peu plus généreux que précédemment. Quant aux autres augmentations, elles ont été cooptées par un législatif généreux et facilement dépensier, qui s'est laissé bercer par les résultats inespérés des projections intermédiaires des comptes 2011.

D'un coup de vent descendant du Château, le climat s'est refroidi. Là où naguère on pouvait desserrer la ceinture d'un ou deux crans, voire même rêver à faire bénéficier nos citoyens de nos bons résultats, nous devons maintenant travailler à retrouver meilleure figure.

Dès lors, le groupe PLR ne peut approuver ce budget en l'état. Il peine malgré tout à le refuser sèchement, car au vu du caractère abrupt et inopiné des changements intervenus, il est plus adapté de laisser au Conseil communal un délai de deux mois pour proposer un plan d'assainissement qui assure un exercice 2012 équilibré et donne des pistes d'améliorations durables pour les années 2013 et suivantes. Elles s'annoncent corsées, si l'on en croit les projections données dans le rapport du Conseil communal.

Si le Conseil communal devait ne pas s'engager dans cette direction, nous nous verrions contraints de refuser un budget qui induit une perte sèche en desserrant les cordons de la bourse.»

Groupe socialiste

Philippe Loup: «Budget 2012: des prestations réelles contre un déficit importé.

Construit pour présenter un bénéfice de 1,7 million de francs, voici que ce même budget 2012 est validé avec un déficit de près de 3 millions. Nulle erreur en cela, mais plutôt un nouveau douloureux report de charges du Canton sous la forme d'une contribution de solidarité imposée par le Canton aux communes. Véritable coup du sort qui en rien ne fit perdre le sens des priorités au groupe socialiste.

La Ville, malgré ce déficit, bénéficie pour l'instant d'une situation financière favorable. Avec une dette en replis et une fortune de 50 millions nous voilà parés pour les coups du sort conjoncturels. Toutefois, il convient de demeurer modeste dans nos dépenses et de bien choisir nos priorités au profit de la population.

Ce point-là nous satisfait justement dans ce budget 2012. En effet, un accent important a été mis sur les crèches et les structures d'accueil ce qui est au profit des familles avec de jeunes enfants. Autre sujet de satisfaction, l'accent mis sur l'entretien de notre patrimoine bâti et aussi une gestion plus performante de la Gérance de la Ville. Il est bien de constater que Neuchâtel prend à bras le corps son rôle de propriétaire immobilier ce qui aura des conséquences favorables.

A nouveau, l'Action sociale demeure un sujet de préoccupation par son augmentation, mais aucune communauté publique ne peut s'abstenir à venir en aide à ceux que cette économie laisse de côté passagèrement ou plus durablement.

Cependant, des défis financiers attendent prochainement la Ville notamment avec les modifications de la fiscalité cantonale. Le groupe socialiste demeure très attentif car une politique sociale et ouverte aux habitants nécessite des moyens. C'est pourquoi, nous demeurons toujours favorables à un équilibre subtil entre gestion rigoureuse et maintien des prestations pour le plus grand nombre.»

Conseil général

Quels étaient les présents?

Présidence de M. Thomas Facchinetti (Soc).

Y compris le président, 37 membres sont présents: Mmes et MM. Kodjo Agbotro (Soc), Jean-Charles Authier (PLR), Matthieu Béguelin (Soc), Amelie Blohm Gueissaz (PLR), Fabio Bongiovanni (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Sylvain Brossin (Ind), Khadija Clisson Perret (Soc), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Jean Dessoulavy (PLR), Martine Docourt Ducommun (Soc), Pascal Domatezo (Ind), Philippe Etienne (PLR), Olivier Forel (PopVertsSol), Yves Froidevaux (PopVertsSol), Beat Geiser (PLR), Anne-Frédérique Grandchamp (UDC), Jonathan Gretillat (Soc), Pascal Helle (PopVertsSol), Daniel Hofer (Soc),Catherine Loestcher Schneider (PopVertsSol), Philippe Loup (Soc), Nicolas Marthe (PLR), Caroline Nigg (PopVertsSol), Béatrice Nys (PopVertsSol), Grégoire Oguey (Soc), Blaise Péquignot (PLR), Hélène Perrin (Soc), Sabrina Rinaldo Adam (Soc), Christophe Schwarb (PLR), Hélène Silberstein (PopVertsSol), Cristina Tasco (Soc), Christian van Gessel (PopVertsSol), Nathalie Wust (Soc), Joël Zimmerli (PLR), Laura Zwygart de Falco (Soc).

Excusés: Mme et MM. Maria Angela Guyot (Ind), Roy Cairala (Ind), Michel Favez (PopVertsSol), Luciano Bocchi (Ind).

Le Conseil communal était représenté par M. Alain Ribaux (PLR), président, M. Pascal Sandoz (PLR), vice-président, Mme Françoise Jeanneret (Soc), M. Olivier Arni (Soc) et Mme Christine Gaillard (PopVertsSol), conseillers communaux.

A propos...

Héros malgré eux

Tonton flingueur, Baby casseur, Papy braqueur, et après ? L'actualité nous montre que les meilleurs limiers de l'Oncle Sam traquent depuis de nombreux mois une personne du troisième âge qui braque les banques les unes après les autres, en toute impunité. Pour l'instant, car les différents témoins ou victimes de ces actes soulignent l'étrange visage de Papy. Masque ou autre artifice ? L'avenir nous le dira, mais l'essentiel est ailleurs : une nouvelle vedette est née, car des milliers de fans se rassemblent sur Facebook pour lui apporter un soutien, certes, d'un ton moqueur face aux forces de l'ordre. La vente de produits à son effigie a même vu le jour…

Plus près de nous, récemment, la « Toile » italienne annonçait, par erreur, la nomination en qualité de secrétaire d'Etat à l'agriculture, d'un homme, très surpris de cette publicité, sans attaches politiques et domicilié à l'étranger depuis près de 30 ans.

Qui sont réellement ces personnes, exceptées des victimes érigées en héros au travers de la technique dont les limites sont floues et les dérives nombreuses. Comment, une fois de plus, accorder sa confiance à un réseau social et d'information dont les règles du jeu ne sont pas réglementées ? Comment échapper aux griffes de cette toile qui éparpille des « infotox ». A quand une législation adaptée et rassurante pour éviter d'autres excès pernicieux ? Nous espérons que vos amis franchiront le mur qui vous sépare de Facebook pour partager cette période de l'Avent. De bonnes fêtes de fin d'année, à vous, fidèles lecteurs de notre journal, traditionnel, lui.

Rémy Voirol

Energie

Contrôle des installations de chauffage

Semaine du 28 novembre au 4 décembre 2011

- Température extérieure moyenne : 7.0° C.
- Degrés-jours : 91.3 DJ.

Renseignements complémentaires : www.ne.ch/Energie, rubrique Climat-Consommation ou au Service de l'énergie et de l'environnement, tél. 032 889 67 20.

La Ville officielle

Offre d'emploi

La Direction des ressources humaines met au concours un poste de

gestionnaire administratif des ressources humaines

idéalement à 100%, taux partiel envisageable (75% minimum)

Placé-e sous la responsabilité du chef de service, vous remplissez les missions suivantes :

- superviser et contrôler les tâches effectuées au Bureau des salaires ;
- gérer l'établissement de tous les décomptes et rapports relatifs aux assurances sociales ;
- élaborer le budget annuel relatif aux charges du personnel (calculs, projections, analyses, consolidations) ;
- réaliser les différentes tâches relatives aux bouclements annuels des comptes et aux projections semestrielles ;
- étudier et développer des procédures et outils de gestion RH en partenariat avec le service informatique de la Ville ;
- participer à l'élaboration de différentes études chiffrées, rapports, tableaux de bords et statistiques en lien avec la gestion des RH.

De plus, vous êtes appelé-e à informer, soutenir, conseiller les cadres et employé-es de la Ville pour toutes questions relatives à la réglementation communale, à la rémunération, aux assurances sociales, au droit du travail, à la gestion des temps.

Doté-e d'une bonne capacité d'adaptation, vous disposez d'un esprit d'ouverture et d'un intérêt marqué pour les chiffres et la gestion administrative.

Au bénéfice d'une maturité commerciale complétée par le brevet fédéral de spécialiste en RH ou d'une formation supérieure (Haute école) jugée équivalente ainsi que d'une expérience professionnelle confirmée dans une fonction similaire, vous maîtrisez le logiciel SAP-HR et les outils bureautiques usuels.

Cette offre vous concerne-t-elle ? Nous attendons avec plaisir votre lettre de motivation accompagnée des documents usuels (curriculum vitae, copie des diplômes et certificats) jusqu'au **vendredi 16 décembre 2011,** à l'adresse suivante :

Ville de Neuchâtel
Service des ressources humaines
Fbg de l'Hôpital 4
2000 Neuchâtel

L'entrée en fonction est prévue au **1er février 2012.** Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du Service des ressources humaines au 032 717 71 41.

Université populaire neuchâteloise

L'Université populaire neuchâteloise informe le public qu'il reste quelques places dans les cours suivants :

Cours No 27 – L'art du collectionneur par M. Gérald Comtesse, les lundis de 19 heures à 20h30, du 9 au 30 janvier 2012. Prix : 60.–
Cours No 47 – Faire un discours : entre jeu et défi par Mme Frédérique Nardin, les jeudis de 18h45 à 20h15, du 12 janvier au 9 février 2012. Prix : 85.–

Renseignements et inscriptions : Université populaire neuchâteloise, tél. 032 725 50 40, (lundi de 9 à 12 heures et jeudi de 14 à 17 heures, upn-littoral@rpn.ch http://upn.cpln.ch

Avis de publication

Vu la loi sur les droits politiques,
Vu la loi sur les communes,

Le Conseil communal informe les électrices et les électeurs que les arrêtés concernant :

- une demande de crédit concernant la signalisation lumineuse,
- les crédits de construction pour l'exercice 2012,
- le renouvellement et la conclusion d'emprunts pour l'exercice 2012,
- l'octroi d'une subvention pour la prise en charge du loyer du CIES,
- l'octroi d'une aide aux familles dans le cadre de la taxe au sac,

adoptés par le Conseil général dans sa séance du 5 décembre 2011, peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Selon la loi, la durée du délai référendaire est fixée à quarante jours, soit jusqu'au lundi 16 janvier 2012.

Par ailleurs, le rapport concernant le budget pour l'année 2012, adopté par le Conseil général au cours de cette même séance, peut être consulté à la Chancellerie.

Neuchâtel, le 7 décembre 2011.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président, Alain Ribaux — **Le chancelier, Rémy Voirol**

Les lundis des mots

Lundi 12 décembre à 19 heures à la confiserie Wodey-Suchard (rue du Trésor 5), contes de Noël, comme à la veillée !
Par les conteurs de La Louvrée.

Lundi 19 décembre à 20 heures à la Galerie YD (rue Fleury 6), l'impro sous rayon X.
Pour connaître les dessous du théâtre d'improvisation !
Par les comédiens de la Ligue d'Impro de Neuchâtel.

La chronique sportive de...

Choisir un sport pour le plaisir

Anne Kybourg

La pratique d'une activité sportive s'avère parfois coûteuse. Par les temps qui courent, les familles n'ont pas toujours les moyens d'offrir des cours de sport à leurs enfants. La Fondation enfants & sports main dans la main soutient financièrement les petits Neuchâtelois qui souhaitent faire du sport. Depuis sa création en 2005, elle a aidé à concrétiser les rêves de plus de 100 sportifs en herbe.

«Il adore le tennis, mais c'est trop cher»: cette remarque, Carine Bridy l'a souvent entendue du temps où elle présidait le tennis des Cadolles. «On offrait les cotisations aux jeunes qui n'avaient pas les moyens», se souvient Marc Lenggenhager, ancien vice-président du club tennis. Au moment de quitter le club, les deux compères décident de créer une fondation avec d'autres amis dans le but d'apporter un soutien financier aux enfants qui ont envie de pratiquer une discipline sportive. C'est ainsi que la Fondation enfants & sports voit le jour en 2005.

La Fondation enfants & sports main dans la main soutient les enfants neuchâtelois qui souhaitent pratiquer un sport sans en avoir les moyens. • **Photo: archives**

Motiver son choix

Pour bénéficier d'un soutien financier, le candidat doit remplir un formulaire de demande. Ce dernier est disponible sur le site Internet de la fondation, www.enfantsetsports.org. L'enfant choisit une discipline sportive et motive son choix. Ce soutien s'adresse aux enfants neuchâtelois jusqu'à 16 ans dont les parents n'auraient pas les revenus nécessaires pour financer un cours de sport. «Nous versons l'argent directement à l'association sportive concernée», précise Marc Lenggenhager. La demande de soutien peut être renouvelée chaque année. «Nous suivons régulièrement une dizaine d'enfants», commente-t-il.

Les demandes sont examinées par les membres du Conseil de Fondation. Dans certains cas, elle n'entre pas en matière. «Nous avons récemment reçu une demande d'aide pour financer la participation d'un enfant à un camp de ski», explique le membre du Comité. Le cas présent n'entrait pas dans les critères d'attribution. «Notre but consiste à faire entrer les enfants dans des clubs sportifs, peu importe la discipline choisie», souligne Carine Bridy, présidente de la Fondation.

Des parrains de marque

La Fondation compte plusieurs ambassadeurs pour soutenir sa démarche dont Mike Horn, Didier Cuche et Richard Gasquet. Elle organise chaque année – ou presque – un gala pour récolter des fonds en faveur des jeunes sportifs à soutenir. Le prochain devrait avoir lieu au début du mois de septembre 2012. «La date définitive sera prochainement annoncée sur notre site Internet», conclut Marc Lenggenhager. Une bonne raison d'aller y faire un tour!

A.K.

- **Renseignements sur www.enfantsetsports.org**

A travers l'histoire

Situé à l'angle de la rue du Temple-Neuf et de la rue des Poteaux, ce bâtiment, qui abritait jusqu'à récemment le grand magasin Globus, a connu bien des transformations au cours du temps. Jusqu'en 1960, les voyageurs pouvaient s'y arrêter sous l'enseigne du Raisin. Photographie de Sauser, vers 1960. Musée d'art et d'histoire, Neuchâtel (Vincent Callet-Molin).

Offre d'emploi

Afin de renforcer le Service des ressources humaines, la Direction des ressources humaines met au concours un poste de

conseiller-ère en ressources humaines

taux d'activité à 50%, envisageable jusqu'à 75% maximum

Placé-e sous la responsabilité du chef de Service, vous contribuez à l'élaboration et au développement de la politique des ressources humaines. Vous remplissez notamment les missions suivantes :

- dispenser des prestations de conseil, d'accompagnement et de soutien aux collaborateurs et aux cadres de l'Administration ;
- participer à l'élaboration et à la mise en place d'une politique de formation du personnel et de coordination d'apprentissage ;
- participer aux recrutements (analyse des besoins, entretiens, évaluations des candidats) ;
- piloter le dossier des évaluations de fonctions ;
- proposer une démarche d'intervention aux cadres et aux collaborateurs en situation de conflit.

Dans cette fonction, vous êtes appelé-e à collaborer étroitement avec l'ensemble des services de l'Administration communale. Vous savez évoluer dans un milieu complexe, en tenant compte des particularités spécifiques des différents domaines professionnels. Vous êtes doté-e d'une excellente aptitude à communiquer tant oralement que par écrit. Vous avez le sens de l'écoute et êtes apte à analyser et gérer des conflits.

Au bénéfice d'une formation supérieure (Université ou Haute école) utile à la fonction, complétée par un brevet fédéral de spécialiste en RH ou d'une formation jugée équivalente, vous avez une expérience confirmée d'au moins cinq ans dans une fonction similaire. La maîtrise des outils informatiques courants est exigée, idéalement complétée par la connaissance du logiciel SAP-HR.

Cette offre vous concerne-t-elle ? Nous attendons avec plaisir votre postulation (lettre de motivation, curriculum vitae, copie des diplômes et certificats) jusqu'au **vendredi 16 décembre 2011** à l'adresse suivante :

Ville de Neuchâtel
Service des ressources humaines
Fbg de l'Hôpital 4
2000 Neuchâtel

Entrée en fonction : de suite ou à convenir. Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du Service des ressources humaines au 032 717 71 41.

La Ville officielle

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur J.-M. Jeanneret, ingénieur à Neuchâtel (AJS ingénieurs civils SA), d'un permis de construire pour une station de pompage et une conduite sous-lacustre avec distribution d'eau pour la production de froid au quai Robert-Comtesse (8), article 623 du domaine public + lac, pour le compte de la Société Viteos SA. Les plans peuvent être consultés du 11 novembre au 12 décembre 2011, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Christopher Pannett, architecte à Berne (Pannett & Locher Architectes Sàrl), d'un permis de construire pour la création d'un appartement dans une annexe existante 2, Cité-de-l'Ouest, article 87 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Pierre-Alain Wavre. Les plans peuvent être consultés du 25 novembre 2011 au 10 janvier 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Stéphane Horni et de Madame Suzanne Klausser, architectes à La Chaux-de-Fonds (A&A Atelier d'architecture), d'un permis de construire pour la démolition d'un hangar et la construction d'un bâtiment industriel à la route de Pierre-à-Bot (93-95), articles 14608 et 14609 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Officine Panerai – branch of Richemont International SA. Les plans peuvent être consultés du 25 novembre 2011 au 10 janvier 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Roberto Binda, architecte à Neuchâtel (Bureau d'architecture BindaR Sàrl), d'un permis de construire pour l'installation temporaire de 16 modules préfabriqués à la route des Gouttes-d'Or, article 2601 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte de la Société MIG Bank SA.

Demande de Monsieur Laurent Castella, architecte à Neuchâtel (Bureau d'architecture Laurent Castella), d'un permis de construire pour la démolition et la reconstruction d'une annexe 3, passage Pierre-qui-Roule, article 6772 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Fabienne et André Crelier.

Demande de la Société Viteos SA, d'un permis de construire pour le remplacement d'une conduite d'eau et la pose d'une conduite de gaz au chemin des Valangines, articles 16221 et (13641) du cadastre de Neuchâtel.

Demande du Service des parcs et promenades de la Ville de Neuchâtel, d'un permis de construire pour l'aménagement de 4 places de parc au chemin de Serroue, article 9311 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte du Service des domaines de la Ville de Neuchâtel.

Les plans peuvent être consultés du 2 décembre 2011 au 17 janvier 2012, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Christopher Pannett, architecte à Berne (Pannett & Locher Architectes Sàrl), d'un permis de construire pour la rénovation d'un immeuble d'habitation 31-33, chemin de Gratte-Semelle, articles 10625 et 10626 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Gilbert De Meuron.

Demande de Monsieur Philippe Rognon, d'un permis de construire pour la mise en conformité d'un couvert réalisé sans autorisation et pour l'installation de capteurs solaires à la rue de l'Orée 76, article 13824 du cadastre de Neuchâtel.

Demande de Monsieur André Erard, architecte à Neuchâtel (Atelier d'architecture Monnier-Erard SA), d'un permis de construire pour l'installation d'un ascenseur à l'intérieur de l'immeuble 61, rue des Saars, article 8577 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame Claudine Fischer-Dreyer.

Les plans peuvent être consultés du 9 décembre 2011 au 24 janvier 2012, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

Echos

■ Samedi dernier, le Conseil communal a été représenté par M. Rémy Voirol, chancelier, à l'inauguration du marché de Noël des villes jumelées, à Besançon.

■ Hier, le Conseil communal a été représenté par M. Olivier Arni, directeur de l'urbanisme et de l'environnement au vernissage de l'exposition de la Distinction Romande d'Architecture (DRA II).

■ Demain, M. Philippe Haeberli, chef du Service de la santé et des affaires sociales, représentera les Autorités communales à la fête de fin d'année de l'AVIVO.

Illumination d'un platane

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Service des parcs et promenades fêtera un arbre remarquable en l'illuminant.

L'arbre est recensé à l'inventaire des 150 arbres du règlement d'aménagement communal se situant aussi bien sur le domaine public que sur des parcelles privées.

En cette année du Millénaire, c'est le platane qui se trouve **à la rue de Prébarreau/rue de l'Ecluse** qui a été tiré au sort.

Le Service des parcs et promenades invite la population à venir découvrir sa mise en lumière de nuit.

En décembre dans les musées

L'Atelier des musées informe qu'il reste encore quelques places pour les ateliers suivants :

- Samedi 10 ou samedi 17 décembre au Musée d'art et d'histoire, atelier «Tell… et tarte aux pommes !» dès 5 ans (de 14 à 16 heures).
- Mercredi 14 décembre au Muséum d'histoire naturelle, atelier «Autour de la science… expérimentons avec l'eau !» pour les 4-5 ans (14h-15h30). De 16h à 17h30, même atelier pour les enfants de 8 à 10 ans.
- Mercredi 14 décembre au Musée d'art et d'histoire de 13h30 à 15 heures ou de 15h30 à 17 heures, ateliers «Réalise tes cartes de Noël» pour les 7 à 117 ans (!).

Renseignements et inscriptions : Atelier des musées, www.atelier-des-musees.ch

Programme cinéma pour la semaine du 7 au 13 décembre

APOLLO 1 — **tél. 0900 900 920**

LES LYONNAIS
1re semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 20h15, ve/sa 22h45.
Acteurs: Gérard Lanvin, Tchéky Karyo, Daniel Duval.
D'Olivier Marchal.

LES AVENTURES DE TINTIN – LE SECRET DE LA LICORNE – 3D
7e semaine. 7 ans sug. 10 ans.
VF me, sa/di 13h30.
De Steven Spielberg.

HAPPY FEET 2 – 3D
1re semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me, sa/di 15h45, 18h, je/ve, lu/ma 15h, 17h30, di 11h.
Apollo 2: me, sa/di 16h, je/ve, lu/ma 14h45.
De George Miller.

APOLLO 2 — **tél. 0900 900 920**

TWILIGHT – CHAPITRE 4: RÉVÉLATION (1re PARTIE)
4e semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ve, di au ma 20h15, ve/sa 23h15.
Apollo 3: sa/di 14h30.
Acteurs: Robert Pattinson, Kristen Stewart, Taylor Lautner.
De Bill Condon.

ARTHUR CHRISTMAS – MISSION: NOËL – 2D
3e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me, sa/di 13h30.
De Barry Cook.

MON PIRE CAUCHEMAR
5e semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF me au ve, di au ma 18h15.
Acteurs: Isabelle Hupert, Nicolas Mercier, André Dussolier.
De Anne Fontaine.

INTOUCHABLES
6e semaine. 10 ans sug. 10 ans.
VF di 10h45.
Rex: je 15h15, 17h45, 20h30.
Acteurs: François Cluzet, Omar Sy.
De Eric Toledano.

FAUST
Opéra. Pas de limite d'âge.
VO s-t fr/all. sa 19h.
Avec Jonas Kaufmann, René Pape, Angela Gheorghiu.
The Metropolitan Opera de New York.

APOLLO 3 — **tél. 0900 900 920**

OR NOIR
1re semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF me au ve, lu/ma 14h30, me au ma 20h30, ve/sa 23h15.
Acteurs: Tahar Rahim, Mark Strong, Antonio Banderas.
De Jean-Jacques Annaud.

BARNEY'S VERSION
1re semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 17h30.
Acteurs: Dustin Hoffmann, Paul Giamatti.
De Richard J. Lewis.

LES NEIGES DU KILIMANDJARO
3e semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF di 10h30.
Rex: VF me, ve au ma 17h45.
Acteurs: Jean-Pierre Darroussin, Ariane Ascaride.
De Robert Guediguian.

ARCADES — **tél. 0900 900 920**

LE CHAT POTTÉ – 3D
2e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me au ma 15h, 20h30, ve/sa 22h30.
Acteurs: Antonio Banderas, Salma Hayek.
De Chris Miller.

LE CHAT POTTÉ – 2D
2e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me au ma 17h30.
Acteurs: Antonio Banderas, Salma Hayek.
De Chris Miller.

BIO — **tél. 0900 900 920**

CARNAGE
1re semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VF me au di, ma 16h, 18h, me au di 20h15, ve/sa 22h45.
VO angl. s-t fr/all. ma 20h15.
Acteurs: Kate Winslet, Christoph Waltz.
De Roman Polanski.

L'INCROYABLE HISTOIRE DE WINTER LE DAUPHIN – 3D
6e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF sa/di 13h45.
Acteurs: Morgan Freeman, Ashley Judd.
De Charles Martin Smith.

REX — **tél. 0900 900 920**

THE LADY
2e semaine. 12 ans sug 12 ans.
VF me, ve au ma 14h45, 20h15.
Acteurs: Michelle Yeoh, David Thewlis.
De Luc Besson.

IN TIME
3e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF ve/sa 23h.
Acteurs: Justin Timberlake, Amanda Seyfried, Olivia Wilde. De Andrew Niccol.

STUDIO — **tél. 0900 900 920**

INTOUCHABLES
6e semaine. 10 ans sug. 10 ans.
VF me, ve au ma 15h15, 17h45, 20h30, ve/sa 23h.
Acteurs: François Cluzet, Omar Sy.
De Eric Toledano.

CONNAISSANCE DU MONDE
Pour tous. VF je 16h, 20h.
Thème: Paris.
De Gérard Civet.

MARC RISTORI – D'UNE SECONDE À L'AUTRE
1re semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VF di 11h.
Acteurs: Marc Ristori.
De Benjamin Tobler.

L'instantané de Stefano Iori...

... Fabrice Chapuis aux Artisanales

Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité: N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence: tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.

Services publics

AVIVO – Association de défense et de détente des retraités et préretraités (rue Louis-Favre 1): tél/fax/répondeur 032 725 78 60. Permanence hebdomadaire le mardi de 9h à11h, consultations sociales.

Bibliomonde (pass. Max.-de-Meuron 6), lundi 14h à 17h, mardi 9h à 11h et 14h à 17h, mercredi 14h à 17h, jeudi 16h à 19h, vendredi 14h à 17h, samedi 10h à 12h.

Bibliothèque à domicile, service gratuit de la Croix-Rouge: tél. 032 725 42 10.

Bibliothèque des pasteurs (fbg de l'Hôpital 41), du lundi au vendredi de 14h à 17h30.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, **tél. 032 886 85 00**, jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **N° 144**.

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes du dimanche 11 décembre

3e dimanche de l'Avent

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte avec sainte cène, baptêmes.

Temple du Bas: je à 10 h, méditation, salle du refuge.

Nord:

Ermitage: di à 10h30, culte avec sainte cène. Chapelle ouverte tous les jours de 9h à 18h pour le recueillement.

Valangines: di à 9h30, culte suivi d'un brunch organisé par l'aumônerie de jeunesse.

Est:

La Coudre: temple ouvert en journée pour le recueillement.

Maladière: sa 10 à 18h, culte Parole & Musique avec sainte cène. Deux petits enfants. «Toi, petit enfant, prophète du Très Haut» (Luc 1,76). R. Märki, organiste.

Ouest:

Serrières: di à 10h15, culte avec sainte cène.

Pourtalès: di à 10h, culte ou messe.

Deutschsprachige reformierte Kirchgemeinde: 11 Dezember 14.30 Uhr, Gottesdienst im La Chaux-de-Fonds.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h et 18h, messes.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h, messe. Di à 17h30, messe en italien.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: pas de messe.

La Coudre, Saint-Norbert: sa à 18h30, messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: di à 10h, messe en polonais.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6e étage: di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante 1er et 3e di) et catholique (2e et 4e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel): di à 17h, fête de Noël pour enfants et familles, agape à la salle.

Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:
Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:
Patrice Neuenschwander, journaliste
Aline Botteron, journaliste
Anne Kybourg, journaliste

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:
• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
22'000 exemplaires

Publicité

Ghielmetti
Pompes funèbres
Ecoute et discrétion au service des familles

Tél. 032 721 19 31

Seyon 5
Case postale 50
2004 Neuchâtel

info@pf-ghielmetti.ch
www.pf-ghielmetti.ch

imprimerie
messeiller sa

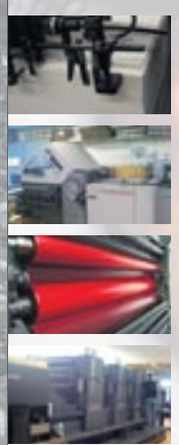

L'image
de votre entreprise
passe par notre
technique

Saint-Nicolas 11 • Case postale • 2006 Neuchâtel • Téléphone 032 725 12 96
Téléfax 032 724 19 37 • www.messeiller.ch • admin@messeiller.ch

Antoine Wildhaber, président de l'Hôpital de la Providence, commente la position de la Ville de Neuchâtel sur le dossier HNe

« On a tout pour bien faire »

Le plan stratégique récemment présenté par la direction d'Hôpital neuchâtelois (HNe) suscite de nombreuses réactions tant de la population que des professionnels. La semaine dernière, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a communiqué son mécontentement face au possible déplacement de la chirurgie stationnaire sur l'unique site de La Chaux-de-Fonds. Antoine Wildhaber, président de l'Hôpital de la Providence, expose les enjeux de cette période transitoire voulue par le Conseil d'Etat.

Le plan stratégique de l'Hôpital neuchâtelois suscite le débat.

Quelle est votre réaction face au communiqué diffusé jeudi dernier par la Ville de Neuchâtel à propos du dossier HNe ?

La Providence a toujours fonctionné en tenant compte de trois éléments : le besoin des gens, les infrastructures existantes et les moyens de la collectivité. Le communiqué de la Ville de Neuchâtel fait preuve de pragmatisme. Il évoque sans détour les défis que l'Hôpital neuchâtelois aura à relever. De plus, il souligne la collaboration qui existe depuis de nombreuses années entre l'Hôpital Pourtalès et celui de la Providence (voir encadré).

L'Hôpital de la Providence figure sur la liste hospitalière cantonale. Est-ce un soulagement ?

L'Hôpital de la Providence collabore avec HNe depuis de très nombreuses années. Il s'agit d'un hôpital d'intérêt public, malgré le fait qu'il n'ait pas intégré HNe. Notre permanence est ouverte au public 7 jours sur 7, excepté le soir et les week-ends, ce qui permet de décongestionner les urgences de Pourtalès notamment. Nous figurons sur cette liste hospitalière depuis des décennies. La Providence a déposé le 6 septembre un recours contre un arrêté du Conseil d'Etat qui ne respecte pas les exigences de la Loi sur les assurances maladies (LAMal).

En quel sens cet arrêté ne respecte-t-il pas la LAMal ?

Il pose des conditions non conformes au droit fédéral. Le Conseil d'Etat a le devoir de traiter équitablement les structures reconnues. Il n'attribue par exemple qu'un seul mandat de prestations par institution, ce qui limite notre champ d'activités. Il veut encore nous obliger à faire partie de certaines organisations violant ainsi notre droit d'association. Le Conseil d'Etat devait tenir compte des offres publiques et privées pour établir la liste hospitalière cantonale pour la période transitoire de trois ans qui s'étend de 2012 à fin 2014. La Providence, qui emploie 400 personnes, est un partenaire crédible de longue date. L'exécutif cantonal prévoyait de pouvoir retirer une institution de la liste après ces deux ans d'essai. En effet, la liste hospitalière cantonale définitive entrera en vigueur en 2015.

Quelles seraient les conséquences si la Providence n'était pas intégrée au plan hospitalier cantonal ?

Il y a toujours eu un hôpital au faubourg homonyme, ce qui ne changerait pas. Il convient de distinguer les prises en charge hospitalières et ambulatoires. Seuls les patients au bénéfice d'une assurance complémentaire pourraient être hospitalisés dans notre établissement. Pour les cas ambulatoires, le champ resterait complètement ouvert. Nous développerions par exemple de nouvelles spécialisations.

Quelle est votre position par rapport au plan stratégique d'Hôpital neuchâtelois ?

Le plan stratégique d'HNe fait abstraction de la Providence. Nos chiffres ne sont pas pris en compte même si de nombreuses collaborations sont en cours. Les différents acteurs du milieu hospitalier se trouvent actuellement dans une cacophonie.

Cette cacophonie ne porte-t-elle pas préjudice à la qualité des soins hospitaliers ?

Elle porte préjudice à l'attractivité des hôpitaux neuchâtelois. Ces derniers peinent à trouver des médecins. On perd le bon sens, ce qui nous amène à faire beaucoup de confusions. A La Chaux-de-Fonds, il est important de garder une permanence qui puisse répondre aux sollicitations de la population des montagnes neuchâteloises. Si un parent vient à 2 heures du matin avec son enfant malade, on doit pouvoir lui répondre. Par contre, je ne suis pas certain qu'il faille garder un service de soins aigus pour chacun des deux sites.

Que pensez-vous du fait de déplacer la chirurgie à La Chaux-de-Fonds ?

Il est dépassé de réfléchir en terme de missions réparties par sites. Hôpital neuchâtelois constitue un réseau qui doit s'organiser en fonction des besoins des patients. Aujourd'hui, le canton de Neuchâtel compte plusieurs sites qui ne sont pas aussi compétents qu'ils pourraient l'être. Les politiques croient pouvoir redorer le blason d'HNe avec une mission phare. Il s'agit d'une vision erronée, HNe a plusieurs missions envers la population.

Etes-vous pour un site unique basé à Neuchâtel ?

Je suis pour un site unique à condition qu'il soit mis en place avec les infrastructures existantes. Son organisation devra tenir compte de ce qu'il y autour. La notion de réseau y est centrale. Lorsque l'on évoque la création d'un site unique, c'est tout de suite la panique. Une réorganisation de cette envergure nécessite des efforts pédagogiques auprès de la population. Je me rappelle l'anecdote d'un enfant qui s'est blessé à la patinoire au Locle. Surchargées, les urgences de La Chaux-de-Fonds l'ont envoyé à Neuchâtel où il a encore patienté deux heures avant d'être pris en charge pour des points de suture. Ce genre de situation ne doit plus se reproduire. Ce qui prime c'est l'accessibilité. Les différents sites doivent accueillir les patients de manière à les examiner rapidement. Une fois le diagnostic posé, ils sont orientés vers l'hôpital compétent.

Comment voyez-vous l'avenir des hôpitaux neuchâtelois à moyen terme ?

Il est nécessaire de dépassionner le débat. A moyen terme, il faudra faire preuve de courage. Certains secteurs devront fermer leurs portes d'une part pour éviter les doublons et d'autre part, pour faire des économies. Il faut redonner de la sérénité car le canton de Neuchâtel a tout pour bien faire dans le domaine hospitalier.

Anne Kybourg

Un hôpital privé d'intérêt public

L'Hôpital de la Providence constitue une fondation privée d'utilité publique à but non lucratif. En 1999, l'établissement a subi des travaux de transformations pour offrir à ses patients un cadre à la fois moderne et confortable. La Providence dispose d'un service de permanence médicale et chirurgicale qui s'occupe de toutes les urgences debout. L'Hôpital possède quatre domaines de prédilection : un centre de dialyse, un service de diabétologie et d'endocrinologie, la chirurgie orthopédique élective (80% de l'activité du canton) et l'ophtalmologie.